

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

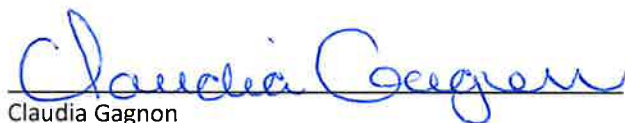
**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 25 août 2025 à 19 h 30 (Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime) sur les dérogations mineures suivantes:

- ✧ **Immeuble visé:** 555-559, rue Principale
Lot 4 087 700 du cadastre du Québec
- ✧ **Nature de la demande:** Autoriser la construction d'un bâtiment principal de 11 logements à 5,4 m de la ligne arrière de propriété et ayant une hauteur totale de 9,6 m.
Permettre la construction d'une remise, en cour arrière, à 1,7 m du bâtiment principal et à 3,5 mètres de la limite d'emprise de rue.
- ✧ **Effets de la demande:** Réduire de 2,6 m, la marge arrière du bâtiment principal en deçà du minimum exigé qui est de 8,0 m.
Hausser la hauteur totale du bâtiment principal de 0,6 m au-delà du maximum autorisé qui est de 9,0 m.
Réduire de 0,3 m, la distance entre le bâtiment principal et la remise en deçà du minimum exigé qui est de 2,0 m.
Réduire de 0,5 m, la marge de la remise en deçà du minimum exigé qui est de 4,0 m de toute limite d'emprise de rue.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Prime ce 7^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.



Claudia Gagnon
Directrice générale - Greffière-trésorière